

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25099005

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25 JUL. 2025

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise **0774 427 016**

Nom

Red-Confort Logistics

Forme juridique **société anonyme**

Adresse complète du siège **Boulevard d'Herseaux 86, 7711 Mouscron**

Objet de l'acte : Nomination commissaire aux comptes

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03/07/2025:

1. Démission et nomination des administrateurs

L'assemblée générale prend acte de la démission en tant qu'administrateur, à partir d'aujourd'hui de:

- Telifra SA, représentée par Mme Jacqueline Pauwels,
- Jiron SRL, représentée par M. Jimmy Ollevier,
- H.O. Invest SRL, représentée par Mme Heidi Ollevier,

L'assemblée générale décide immédiatement après de renommer comme administrateur, à partir d'aujourd'hui pour une durée de 6 ans de :

- Telifra SA, ayant son siège à Menensesteenweg 40, 8940 Wervik, représentée par Mme Jacqueline Pauwels,
- Jiron SRL, ayant son siège à Geluwestraat 72, 8980 Zonnebeke, représentée par M. Jimmy Ollevier,
- H.O. Invest SRL, ayant son siège à Everzwijnhoekstraat 1, 8980 Zonnebeke, représentée par Mme Heidi Ollevier,

L'assemblée générale prend acte de la renomination par l'organe d'administration de Telifra SA, représentée par Mme Jacqueline Pauwels en tant qu'administrateur délégué pour une durée de 6 ans.

2. Nomination commissaire aux comptes

L'assemblée générale désigne comme commissaire aux comptes de la société: VRC Bedrijfsrevisoren, auditeur, avec bureau à 8790 Waregem, Anzegemseweg 28, représentée par M. Bart Roobrouck et Monsieur Steven T' Jollyn.

Le commissaire aux comptes réalisera le contrôle sur trois exercices, à savoir de l'exercice 01/01/2025 à l'exercice 31/12/2027. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale de l'année 2028 sous réserve de réélection.

3. Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale décide également d'attribuer un pouvoir spécial à la personne suivante, avec la possibilité de substitution, pour faire tout ce qui est nécessaire pour (i) rendre public les résolutions susmentionnées de l'assemblée générale et les publier aux annexes du Moniteur Belge (ii) représenter la société auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent, auprès chaque guichet d'entreprise et auprès la Banque-Carrefour des entreprises, (iii) et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, et (iv) signer au nom et pour le compte de la société tous documents nécessaires ou utiles, procéder à toutes inscriptions et faire toutes déclarations et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent pouvoir : Monsieur Simon Vandebon, représentant de la société Titeca Accountancy SA, ayant son siège à 8800 Roeselare, Heirweg 198, RPM de Gent, division Kortrijk.

Pour Titeca Accountancy SA
Monsieur Simon Vandebon
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2025 - Annexes du Moniteur belge